

CONDITIONS D'ACCUEIL AUX PERMANANCES.

Lors des permanences d'accueil organisées par l'Association, le public est accueilli par les bénévoles individuellement et confidentiellement.

Individuellement : parce que chaque cas est particulier, la personne accueillie est reçue individuellement par un ou deux bénévoles. Il est bien sûr conseillé de venir avec le maximum de documents relatifs à la situation, dont les plus récents, afin d'avoir une vue d'ensemble du problème et d'ainsi pouvoir apporter une ou des réponses ciblées et cohérentes. La présence bénévole d'un avocat apporte un complément d'informations lorsque cela s'avère nécessaire.

Confidentiellement : parce que chaque situation a un caractère intime qui concerne la vie privée des deux parents mais aussi des enfants concernés par la ou les procédures en cours, les bénévoles qui vous accueillent, écoutent et conseillent s'obligent à un devoir de confidentialité. Les fiches d'accueil à remplir par la personne (père ou mère) accueillie " ne sortent pas " de l'Association. Elles nous permettent d'affiner nos statistiques sociologiques dressées chaque année, mais nous sont également utiles pour quantifier et qualifier notre action auprès des Pouvoirs Publics lors notamment des demandes de subventions.

Nos permanences ont lieu dans des locaux mis gratuitement à la disposition de l'Association par les municipalités, ce dont nous les en remercions vivement !

Le suivi de dossiers : lors de l'accueil, des conseils vous seront apportés afin de préserver ou renforcer le lien parental avec les enfants. Afin de vous accompagner tout au long de vos démarches, sans pour autant empiéter sur le travail de conseil de votre avocat(e), il est conseillé de nous tenir informés de l'évolution de votre dossier. Maintenir le lien avec les bénévoles qui vous ont accueilli peut vous permettre de continuer à bénéficier du soutien moral qu'apporte notre Association, et en retour nous permet de vérifier la pertinence et la justesse de nos conseils.

L'adhésion : la permanence d'accueil, c'est un lieu mais c'est aussi et surtout un moment fort dans le cadre de vos démarches. C'est un moment où la parole se libère, c'est un moment où l'écoute attentive précède le(s) conseil(s), c'est le moment bien souvent où " on se sent moins seul(e) ", ce

Les permanences

Écrit par Administrator

Vendredi, 23 Février 2018 18:08 -

peut être aussi un moment de solidarité active. En effet, ce peut être le moment où l'on s'engage : on vient à la permanence pour régler ses propres problèmes et c'est déjà un pas très important sinon essentiel !

Or bien souvent, lors de cette permanence, on s'aperçoit que d'autres enfants souffrent du divorce ou de la séparation de leurs parents... Et l'on s'aperçoit que défendre la cause, les intérêts de ses propres enfants, c'est aussi défendre indirectement la cause et les intérêts d'autres enfants ayant la même souffrance que les vôtres...C'est là que votre engagement peut se traduire par l'adhésion à l'Association.

Adhérer, ce sera pour vous l'occasion de dire que les enfants ont des droits fondamentaux dont celui d'être élevé, éduqué, protégé et entretenu par leurs deux parents. Même en cas de divorce ou de séparation !

Votre adhésion, c'est aussi le moyen de renforcer votre Association et ainsi d'avoir plus de poids pour que la justice prenne toujours davantage en compte l'intérêt de l'enfant.

CALENDRIER DES PERMANENCES DE L'ANNEE 2018

VILLE DE MARCQ EN BAROEUL

Lieu : Foyer d'Animation du Quesne 97bis rue du Quesne Marcq en Baroeul
(situé près de l'Hôtel de Ville : suivre les flèches "hôtel de ville")

1^{er} mercredi de chaque mois

Janvier 2018

Mercredi 03

de 19 h 00 à 21 h 30

Les permanences

Écrit par Administrator
Vendredi, 23 Février 2018 18:08 -

Février 2018

Mercredi 07

de 19 h 00 à 21 h 30

Mars 2018

Mercredi 07

de 19 h 00 à 21 h 30

Avril 2018

Mercredi 04

de 19 h 00 à 21 h 30

Mai 2018

Les permanences

Écrit par Administrator
Vendredi, 23 Février 2018 18:08 -

Mercredi 02

de 19 h 00 à 21 h 30

Juin 2018

Mercredi 06

de 19 h 00 à 21 h 30

Juillet 2018

Mercredi 04

de 19 h 00 à 21 h 30

Août 2018

Septembre 2018

Mercredi 05

Les permanences

Écrit par Administrator
Vendredi, 23 Février 2018 18:08 -

de 19 h 00 à 21 h 30

Octobre 2018

Mercredi 03

de 19 h 00 à 21 h 30

Novembre 2018

Mercredi 07

de 19 h 00 à 21 h 30

Décembre 2018

Mercredi 05

de 19 h 00 à 21 h 30

Les permanences

Écrit par Administrator
Vendredi, 23 Février 2018 18:08 -

PRESENCE D'UN AVOCAT DE L'ASSOCIATION.

HOTEL DE VILLE DE LILLE **Maison de la Médiation et du citoyen**

Lieu : Hôtel de Ville de Lille, Maison de la Médiation et du Citoyen, Place Augustin Laurent

3^{ème} mercredi de chaque mois

Janvier 2018

Mercredi 17

de 10h à 12h30

Février 2018

Mercredi 21

Les permanences

Écrit par Administrator
Vendredi, 23 Février 2018 18:08 -

de 10h à 12h30

Mars 2018

Mercredi 21

de 10h à 12h30

Avril 2018

Mercredi 18

de 10h à 12h30

Mai 2018

Mercredi 16

de 10h à 12h30

Juin 2018

Les permanences

Écrit par Administrator
Vendredi, 23 Février 2018 18:08 -

Mercredi 20

de 10h à 12h30

Juillet 2018

Mercredi 18

de 10h à 12h30

Août 2018

Septembre 2018

Mercredi 19

de 10h à 12h30

Octobre 2018

Les permanences

Écrit par Administrator
Vendredi, 23 Février 2018 18:08 -

Mercredi 17

de 10h à 12h30

Novembre 2018

Mercredi 21

de 10h à 12h30

Décembre 2018

Mercredi 19

de 10h à 12h30

**PERES ET MERES, EN SOUFFRANCE DANS LEUR DIVORCE OU LEUR SEPARATION,
SONT RECUS EN TOUTE CONFIDENTIALITE ET INDIVIDUELLEMENT.**

Les permanences

Écrit par Administrator
Vendredi, 23 Février 2018 18:08 -

LES GRANDS PARENTS SONT EGALEMENT INVITES A NOS PERMANENCES.

Janvier 2011

Mercredi 05

de 19 h 00 à 21 h 30

Février 2011

Mercredi 02

de 19 h 00 à 21 h 30

Mars 2011

Mercredi 02

de 19 h 00 à 21 h 30

Avril 2011

Mercredi 06

Les permanences

Écrit par Administrator
Vendredi, 23 Février 2018 18:08 -

de 19 h 00 à 21 h 30

Mai 2011

Mercredi 04

de 19 h 00 à 21 h 30

Juin 2011

Mercredi 01

de 19 h 00 à 21 h 30

Juillet 2011

Mercredi 06

de 19 h 00 à 21 h 30

Les permanences

Écrit par Administrator
Vendredi, 23 Février 2018 18:08 -

Août 2011

Septembre 2011

Mercredi 07

de 19 h 00 à 21 h 30

Octobre 2011

Mercredi 05

de 19 h 00 à 21 h 30

Novembre 2011

Mercredi 02

de 19 h 00 à 21 h 30

Les permanences

Écrit par Administrator

Vendredi, 23 Février 2018 18:08 -

Décembre 2011

Mercredi 07

de 19 h 00 à 21 h 30